

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :
8 Août 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre Septembre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 18
Exprimés : 18

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mmes KICA, VOLLAIS, Mr VALLEE ; Adjoint
Mmes BRUNET, D'OLEON, GUILLEMOT, JUMELIN, Mrs BAYLE, FOUCHER, LAURENT, MARIE, MAYEUR, TORRES et VAUVARIN.

Absents excusés : Mme ADAM, CHRETIEN, GAUDIN, Mr WALTER.

Mr WALTER donne pouvoir à Mme KICA.
Mme GAUDIN donne pouvoir à Mme VOLLAIS.
Mme ADAM donne pouvoir à Mme JUMELIN.

Secrétaire de séance : Mme BRUNET.

Le procès-verbal de la séance du 20/06/14 est approuvé.

N° 1 – RESTRUCTURATION DU CENTRE-BOURG :

Madame le Maire présente au nouveau Conseil Municipal le projet de restructuration du centre-bourg de Dozulé et souhaite qu'il délibère officiellement sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la réunion inter-commission en date du 17/06/14 au cours de laquelle l'ensemble des membres présents a donné un avis favorable au projet de restructuration du centre-bourg,

Approuve la restructuration du centre-bourg de Dozulé,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à cette restructuration.

N° 2 – SUBVENTIONS CENTRE-BOURG :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à demander des subventions pour la restructuration du centre-bourg auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de la réserve parlementaire, des fonds européens, et de tout autre organisme habilité.

N° 3 – AVIS SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE COPADOZ :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant l'opportunité de la création d'emplois sur la commune de Dozulé avec cette nouvelle zone d'activités,

Considérant la situation géographique de cette zone d'activités,

Donne un avis favorable à la création de la zone d'activités de Copadoz.

N° 4 – LOTISSEMENT « LE CLOS DES ARTISANS » : CONVENTION DE REMISE DIRECTE DES OUVRAGES D'EQUIPEMENTS COMMUNS :

Madame KICA, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la convention de remise directe des ouvrages d'équipements communs pour le lotissement « Le Clos des Artisans ».

Il s'agit que la commune de Dozulé s'engage à prendre en charge la propriété, la gestion et l'entretien de toutes les parties communes et équipements du groupement d'habitations, et à les classer à terme dans le domaine communal lorsque le lotissement sera terminé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la convention de remise directe des ouvrages d'équipements communs pour le lotissement « Le Clos des Artisans »,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.